

N° 8-3



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS



**AOUT 2011**

I.S.S.N. 0753 - 4787

<b>DIRECTION DES SERVICES DU CABINET.....</b>	<b>723</b>
<i>Arrêté n° 936 du 24 août 2011 - Agrément autorisant l'exercice d'une activité de recherches privées.....</i>	<i>723</i>
<i>Arrêté n° 937 du 24 août 2011 - Autorisation d'exercer une activité privée de sécurité. Service interne de sécurité.....</i>	<i>723</i>
<i>ARRETE N° 2011-946 DU 25 AOUT 2011 PORTANT interdiction temporaire d'organiser un rassemblement festif à caractère musical, dit « rave-party » OU « free-party » sur l'ensemble du territoire du département DU JURA.....</i>	<i>723</i>
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES.....</b>	<b>724</b>
<i>Modification d'une réserve de chasse et de faune sauvage .....</i>	<i>724</i>
<i>Economie agricole .....</i>	<i>724</i>
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS</b>	<b>724</b>
<i>.....</i>	<i>724</i>
<i>Arrêté n° 39 2011 0091 CSPP du 4 août 2011 portant modification des représentants de la commission de réforme compétente à l'égard des agents de la fonction publique territoriale.....</i>	<i>724</i>

## DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

### Arrêté n°936 du 24 août 2011 - Agrément autorisant l'exercice d'une activité de recherches privées

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Julien JOBERT, né le 8 août 1986 à DOLE (39) est autorisé à exercer une activité de recherches privées pour son agence sise 1, impasse des Jonquilles à 39120 NEUBLANS.

**Article 2** : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,  
Florence GHILBERT-BEZARD

### Arrêté n°937 du 24 août 2011 - Autorisation d'exercer une activité privée de sécurité. Service interne de sécurité.

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Christophe CAMACHO, exploitant le complexe loisirs "1055" «URBAN LOISIRS», sis 1055, rue de la Lième à 39570 PERRIGNY est autorisé à exercer une activité de sécurité privée au sein de son établissement à compter de la date du présent arrêté.

**Article 2** : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice de Cabinet,  
Florence GHILBERT-BEZARD

### ARRETE N° 2011-946 DU 25 AOUT 2011 PORTANT interdiction temporaire d'organiser un rassemblement festif à caractère musical, dit « rave-party » OU « free-party » sur l'ensemble du territoire du département DU JURA

**Article 1** : Tout rassemblement de type rave-partie ou free-party est interdit du vendredi 26 Août 2011 au dimanche 28 Août 2011 inclus sur l'ensemble du département du Jura.

**Article 2** : Toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues au code pénal et notamment de la confiscation du matériel saisi.

**Article 3** : Madame la Directrice de Cabinet du Préfet du Jura, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et Monsieur le Lieutenant-colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Jura sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture :

- soit d'un recours administratif (recours gracieux auprès du préfet du Jura ou recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales et de l'Immigration). L'absence de réponse de l'administration sur ce recours pendant deux mois fait naître une décision implicite de rejet ;
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Le Préfet,  
Francis VUIBERT

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

### Modification d'une réserve de chasse et de faune sauvage

Arrêté préfectoral n° 2011-1005 du 22 juin 2011 portant modification de la réserve de chasse et de faune sauvage de l'ACCA de Legna.

L'original de ce document peut être consulté à la direction départementale des Territoires du Jura.

le chef de service de l'eau des risques  
de l'environnement et de la forêt par intérim,  
Gérard Laforêt.

### Economie agricole

Arrêté DDT n°1035 du 24 août 2011 fixant la période des vendanges 2011 dans le département du Jura et la date limite de dépôt des déclarations de récolte dans les mairies.

L'arrêté est consultable dans les mairies des communes viticoles et à la DDT du Jura, service économie agricole

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,  
Jean-Marie Wilhem

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

### Arrêté n° 39 2011 0091 CSPP du 4 août 2011 portant modification des représentants de la commission de réforme compétente à l'égard des agents de la fonction publique territoriale

Article 1 : Les articles 2, 3 et 5 de l'arrêté préfectoral n° 2009/92 du 24 mars 2009 relatif à la constitution de la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale sont modifiés comme suit :

- « Article 2 : la commission de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale est instituée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, 13 rue Louis Rousseau à LONS le SAUNIER »

- « Article 3 : la commission de réforme est placée sous la présidence de Monsieur le Préfet du Jura, ou de son représentant,

Membre titulaire

Madame Annick PAQUET

Membre suppléant

Madame Sylvie HIRTZIG

- « Article 5 : sont désignés représentants de l'administration :

1- CONSEIL GENERAL

Membres titulaires

Monsieur TOURNIER Robert  
Monsieur JEUNET Denis

Membres suppléants

Monsieur LAMY André  
Madame BRULEBOIS Danielle  
Monsieur BALLAND Michel  
Monsieur MAIRE Jean-Daniel

Article 2 : Les autres articles restent inchangés

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,  
Jean-Marie WILHELM

**TOUS CES ARRETES PEUVENT ETRE CONSULTES  
DANS LEUR INTEGRALITE  
A LA PREFECTURE DU JURA  
OU AU SIEGE DU SERVICE EMETTEUR**

Achevé d'imprimer le 26 août 2011

Dépôt légal 3<sup>ème</sup> trimestre 2011

Imprimerie de la Préfecture du Jura